

Règlement Psycyclette 2022

Projet

1- Objet

L'UNAFAM (*Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques*) organise en juin 2022, pour la huitième année, trois randonnées cyclotouristes ouvertes aux personnes en situation de handicap psychique.

Les trois parcours validés par le Conseil d'administration de l'UNAFAM sont les suivants :

1- Rouen-Lille-Paris du 6 au 13 juin 2022

2- Tours-Paris du 9 au 13 juin 2022

3-Gap Monaco du 7 au 11 juin 2022

Les objectifs de Psycyclette sont multiples :

- ▶ faire participer des personnes en situation de handicap psychique à cette randonnée cyclotouriste,
- ▶ faire connaître les troubles psychiques, montrer leur importance au plan sociétal et lutter contre la stigmatisation,
- ▶ communiquer sur les situations des personnes touchées par des troubles psychiques et montrer comment la société peut prendre en charge ces personnes dans leur globalité et leur vie citoyenne,
- ▶ communiquer sur les missions de l'UNAFAM.

2- Les parcours et les dates :

Parcours 1 : Rouen – Lille – Paris du 6 au 13 juin 2022

Numéro	Dates	Etapes	Réf openrunner	Km	Dénivelé
1	L 6 juin 22	Rouen (76) - Criel sur Mer (76)	14077282	83	914 m
2	M 7 juin 22	Criel sur Mer – Boulogne sur Mer (62)	14075180	112	755
3	Mer 8 juin 22	Boulogne sur Mer – Gravelines (59)	14075281	85	811
4	J 9 juin 22	Gravelines – Lille (59)	14077579	93	497
5	V 10 juin 22	Lille – Cambrai (59)	14074924	76	390
6	S 11 juin 22	Cambrai – Noyon(60)	14035374	84	562
7	D 12 juin 22	Noyon – Meaux (77)	14035394	90	791
8	L 13 juin 22	Meaux – Paris Concorde (75)	14065287	57	217
Total				678	4937

Parcours 2 : Tours - Paris du 9 au 13 juin 2022

Numéro	Dates	Etapes	Réf openrunner	Km	Dénivelé
1	J 9 juin 22	Tours (37) – Vendôme (41)		69	
2	V 10 juin 22	Vendôme – Bonneval (28)		61	
3	S 11 juin 22	Bonneval – Rambouillet (78)		93	
4	D 12 juin 22	Rambouillet – Versailles (78)		50	
5	L 13 juin 22	Versailles – Paris (75)		35	
Total			14097965	308	2294

Parcours 3 : Gap - Monaco du 7 au 11 juin 2022

Numéro	Dates	Étapes	Réf openrunner	Km	Dénivelé
1	M 7 juin 22	Gap-Laragne- Manosque	14208636	70	553
2	M 8 juin 22	Manosque-Esparron St Martin de P	14208669	60	855
3	J 9 juin 22	Esparron St Martin de P - Draguignan	14208684	66	704
4	V 10 juin 22	Draguignan-Nice	14208707	88	1236
5	S 11 juin 22	Nice - Monaco	14208719	25	500
Total				309	

3- Peuvent faire acte de candidature :

Peuvent faire acte de candidature à cette manifestation et participer à une partie ou la totalité d'un parcours, les personnes suivantes, ayant plus de 18 ans, par ordre de priorité:

1- des personnes usagères de la psychiatrie encadrées par des personnes travaillant dans des structures de soins (hôpital psychiatrique, clinique, ...) ou dans des structures médico-sociales (centre de post cure, ESAT, etc...), ou dans des GEM, etc,

2- des personnes usagères de la psychiatrie issus d'un GEM ou d'une association d'usagers, avec un encadrement professionnel ou familial,

3- des personnes usagères de la psychiatrie en candidats libres

4- des aidants, des proches de personnes souffrant de troubles psychiques, adhérents de l'UNAFAM ou non,

5- des membres techniques de la fédération française du sport adapté (FFSA), pouvant encadrer une ou plusieurs personnes usagères de la psychiatrie,

6- des pratiquants du cyclotourisme ou du cyclisme, licenciés à la FFCT, FFC, FSGT ou UFOLEP.

La participation s'entend, soit comme cycliste, soit comme accompagnant et/ou membres de la logistique.

Pour les cyclistes, il est évident qu'un minimum de pratique du vélo est requise pour candidater, sachant qu'il ne s'agit pas d'une compétition, mais d'une randonnée cyclotouriste à allure modérée de 18 à 20 km/heure, ce qui nécessite tout de même une bonne forme physique et un minimum d'entraînement préalable.

4. Les modalités d'inscription :

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, à envoyer exclusivement par courrier au pilote du parcours et ce avant le **15 avril 2022**, délai de rigueur. Au-delà de cette date, les demandes d'inscription pour la totalité d'un parcours ne pourront pas être prises en compte. Le pilote transmettra les dossiers complets au siège de l'UNAFAM. Les dossiers incomplets seront renvoyés aux candidats.

Les droits d'inscription s'élèvent à **4 € / étape**, totale ou partielle. Les bulletins d'inscriptions dûment remplis seront accompagnés :

- d'un chèque correspondant à **4€** multiplié par le nombre d'étapes (ou parties d'étapes) souhaitées, libellé au nom de l'UNAFAM,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo de moins de six mois (sauf pour les licenciés qui produiront à la place copie de leur licence 2022, avec la mention pratique du cyclisme ou du cyclotourisme),
- d'une attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle,
- du formulaire d'autorisation de droit à l'image dûment rempli et signé.

5- Délai de réception des candidatures :

Les candidatures devront parvenir au pilote pour le **15 avril 2022**. Celui-ci vérifiera la complétude des dossiers et les enverra au siège pour validation. Une dérogation sera octroyée aux établissements de soins qui, à la date du 15 avril ne pourraient pas donner une liste nominative consolidée des participants « usagers » de la psychiatrie. A défaut des noms des candidats, les établissements fourniront pour la date du 15 avril 2022, le nombre de personnes que l'établissement souhaite inscrire.

6- Constitution du groupe de participants :

Pour des raisons de sécurité et des raisons budgétaires, le nombre de personnes par parcours devra être limité à environ 40 personnes, y compris les personnes encadrantes et/ou assurant la logistique. La validation des inscriptions respectera le principe de priorité énoncé à l'article 3 tout en veillant à la présence au sein du groupe de la diversité des participants.

Parmi les adhérents à l'UNAFAM, une priorité sera accordée aux personnes assurant des responsabilités dans la mise en œuvre de Psycyclette : pilote, capitaines de route, accompagnants assurant la logistique, ...

Pour l'ensemble des candidatures, s'il doit y avoir arbitrage en terme de priorité, les candidats n'ayant pas encore participé à une Psycyclette ou ayant participé moins souvent que d'autres seront prioritaires.

A réception des candidatures par le pilote, celui-ci validera celles-ci conjointement avec le siège dans le respect des règles édictées aux articles 3 et 5 et arrêtera la constitution définitive du groupe.

Chaque participant dont la candidature aura été validée recevra une notification en ce sens de la part du pilote.

Les candidats dont la candidature n'aura pu être retenue seront également avisés par le siège.

7- Organisation de Psycyclette sur la route :

Compte tenu du nombre de cyclistes, il sera formé deux ou trois sous-groupes de cyclistes avec à leur tête, un capitaine de route. Les groupes pourront être modifiés d'un jour à l'autre, tout en veillant à leur équilibre en terme de nombre. Des véhicules d'accompagnement susceptibles de venir en aide aux cyclistes, soit pour pallier à un incident mécanique, soit pour prendre en charge un cycliste qui souhaiterait arrêter de pédaler pour se reposer se situeront derrière chaque groupe, à une distance telle que la circulation des autres véhicules ne soit pas gênée. Une distance de plusieurs centaines de mètres entre le dernier cycliste d'un sous- groupe et le premier véhicule d'accompagnement devra être respectée.

Des pauses sont ménagées tous les 25 à 30 km pour se ravitailler, se reposer et permettre à ceux qui le souhaitent de monter dans un véhicule d'accompagnement ou, au contraire de reprendre le vélo.

Chaque participant devra respecter les itinéraires proposés, les arrêts prévus et les consignes du pilote et des capitaines de route tout au long du périple.

8- La sécurité :

Des consignes de sécurité, notamment pour rouler en groupe, seront données aux participants par le pilote. Ces consignes seront rappelées par le capitaine de route et les participants s'engagent à les respecter. Le respect du code de la route et des arrêtés municipaux et préfectoraux des communes et départements traversés est requis.

En particulier, les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche. Ils doivent emprunter les bandes et pistes cyclables existantes.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 15 cyclotouristes et respecter un espace de sécurité entre eux.

Les personnes non inscrites ne seront pas acceptées sur le parcours et feront éventuellement l'objet de poursuites pour participation illicite, la liste des inscrits faisant foi.

Les participants ne doivent jeter aucun débris dans la nature et doivent respecter l'environnement.

Les participants sont tenus d'emprunter le tracé prévu par l'organisateur dont le capitaine de route et le pilote sont les garants. Le non respect de cette obligation entraînera l'exclusion de la personne.

Le port du casque sera exigé

Chaque participant cycliste s'engage à prendre le départ avec un vélo en bon état et révisé, (freins, câbles de dérailleurs, état des pneus, graissage, etc.). Chacun devra également avoir sur lui un petit matériel de réparation, notamment pour réparer des crevaisons: démontes pneus, chambres à air, rustine, colle, pompe, etc. Cet outillage peut être complété par un outil multifonction. Ceci étant, un des véhicules transportera du matériel plus conséquent pour réparations éventuelles à l'étape.

Les cyclistes devront avoir un bon entraînement avant le départ.

9- Ce qui est pris en charge par l'UNAFAM, organisateur:

L'UNAFAM, porteur de Psycyclette prend en charge :

- le tracé de chaque parcours et confie à chaque pilote la responsabilité de son organisation,
- les lieux d'hébergement pour l'ensemble des participants et leur financement,
- l'assurance responsabilité civile propre à l'événement,
- le transport des bagages des participants dans des véhicules d'accompagnement,
- la fourniture d'un maillot frappé aux couleurs de l'UNAFAM pour tous les participants faisant la totalité d'un parcours.

10- Ce que l'organisateur ne prend pas en charge:

- le financement des ravitaillements intermédiaires,
- l'aller aux points de départ des parcours par les participants ainsi que le retour aux résidences de ceux-ci,
- l'assurance individuelle des participants qui reste à leur charge, sachant que chaque participant doit être couvert par une assurance personnelle en responsabilité civile.
- la responsabilité des éventuels dégâts matériels ou corporels dont les participants pourraient être victimes.

11- Divers

- Indépendamment du versement des 4 € par jour entier ou non de participation obligatoire pour tous dans le cadre de l'inscription, un site de collecte sera ouvert quelques temps avant le départ, pendant et après Psycyclette pour tous ceux qui souhaiteraient participer de façon libre et volontaire à son financement.
- Des modifications ou compléments pourront être encore apportés sur les modalités de cette manifestation, notamment sur les conseils de nos partenaires cyclotouristes locaux. Ces modifications ou compléments vous seront communiqués en temps voulu.
- L'engagement est ferme et définitif et l'inscription à cette manifestation implique l'acceptation du règlement ci-dessus.

Fait à Paris le 25 février 2022

L'organisateur